

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

WILAYA DE TIZI OUZOU

DIRECTION DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

**Dossier à fournir
« Guide de Tourisme »**

Dossier à fournir :

1. Demande manuscrite ;
2. Quatre (04) photos d'identité ;
3. Un extrait d'acte de naissance ;
4. Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°03), datant de moins de trois mois ;
5. Justificatifs de la qualification professionnelle ;
6. Justificatifs de maîtrise de langues étrangères ;
7. Certificats médicaux (général et phtisio).

Diplômes exigés :

- **Guide de tourisme national** : est autorisé à exercer sur l'ensemble du territoire national.
Il doit être titulaire d'un diplôme supérieur dans l'un des domaines suivants :
 - Histoire ;
 - Art ;
 - Archéologie ;
 - Tourisme ;
 - Sciences de la nature ;
 - Architecture.Avec la maîtrise, outre de la langue nationale, de plusieurs langues étrangères.
- **Guide de tourisme local** : est autorisé à exercer sur le territoire d'une (01) ou de deux(02) wilayas.
Il doit être titulaire d'un diplôme de technicien supérieur dans le domaine avec la maîtrise, outre de la langue nationale, d'une langue étrangère au moins.

N.B :- Le dossier doit être présenté en deux (02) exemplaires auprès de la direction du tourisme et de l'artisanat.